



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-467

Ottawa, le 14 septembre 2005

St. Sava's Radio Station Inc.
L'ensemble du Canada

Demande 2005-0966-4

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par St. Sava's Radio Station Inc., afin de proroger la date de mise en exploitation du service sonore spécialisé à caractère ethnique, autorisé par *St. Sava's Radio Station – Service sonore spécialisé*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-486, 1^{er} octobre 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 1^{er} octobre 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>